

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2016

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE , Sylvette PUEYO, Sabine GARCIA, Patricia BOUYSSOU, Thierry GOUT.

Pouvoirs:
Fatima AMRANI à Michel SOULES
Nelly LEJARRE à Alain GUIRAUD
Patrick PUBI à Patricia BOUYSSOU

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Cécile REYES, Pascal MONIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 20 mn

Réforme des statuts de Carcassonne Agglo.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la prise de compétence par Carcassonne Agglo de la culture et du tourisme et de ce fait de la modification des statuts.

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter la réforme des statuts de Carcassonne Agglo..

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Composition du conseil communautaire de Carcassonne Agglo.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nouvelle composition du conseil communautaire de Carcassonne Agglo qui aura lieu début 2017. En effet il y 9 communes qui s'ajoute au 73 communes actuelles.

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter la nouvelle composition du conseil communautaire de Carcassonne Agglo.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Acquisition d'un bien par voie de préemption.

A la cité de l'Espérance, il y a un chemin goudronné desservant plusieurs habitations appartenant à Mr SARDA qui devait le rétrocéder à la Mairie de Berriac pour l'euro symbolique. Entre temps Mr SARDA veut le vendre à un particulier. Mr Le Maire demande au conseil municipal de voter l'acquisition de ce chemin par voie de préemption.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Approbation de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'effacement BT Av des Pyrénées au poste Les Alouettes et demande de Subvention.

Le coût de l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques Av des Pyrénées étant élevé, les travaux ont dû être divisés en deux phases. La première phase étant terminée, la Mairie doit faire une demande de subvention au SYADEN afin de réaliser la deuxième tranche et terminer complètement l'enfouissement des lignes Av des Pyrénées.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter la demande de subvention.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

Questions diverses.

Le centre de gestion ayant négocié auprès des compagnies d'assurances pour le % d'indemnisations journalières, a choisie l'assureur Groupama.

Monsieur Le Maire demande de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise à cet égard

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50 mn